



## *Edition spéciale janvier 2019.*

Utilisation de la radio.

Nous vous rappelons qu'à partir de ce 1<sup>er</sup> février 2019 la fréquence radio en usage à EBSG est :

# 119.555 MHz

Et pour mémoire, l'indicatif d'appel de notre aérodrome est « **SAINT-GHISLAIN RADIO** ».

Une liste des nouvelles fréquences, éditée par la DGTA, vous a été communiquée récemment, veuillez vous y référer lorsque vous allez sur un autre aérodrome.

Si vous volez avec le OO-WEO, il est inutile d'appeler à la radio tant que celle-ci n'aura pas été remplacée par un nouvel appareil équipé de l'espacement 8.33 KHz. C'est en effet interdit !

Et tant que nous y sommes, veuillez faire un effort quant à la qualité de votre procédure radio, laquelle est particulièrement lamentable pour beaucoup d'entre vous ; même pour ceux qui sont supposés montrer l'exemple.

Même sur un aérodrome non contrôlé on est tenu de pratiquer la phraséologie de radiotéléphonie officielle que vous êtes censés connaître et que l'Administration de l'Aéronautique souhaite que vous utilisiez correctement.

### *Tout aussi important :*

Toujours soucieux de bien gérer notre club, notre président attire votre attention sur le chauffage et l'éclairage de notre salle de cours/réunion. Il s'est avéré plusieurs fois que le chauffage et les lumières étaient restés allumés durant deux, voire trois jours. Vous devez savoir que le loyer du hangar n'inclut pas l'électricité. Celle-ci est payée intégralement par notre asbl. C'est la raison pour laquelle vous êtes priés de couper le chauffage et éteindre les lumières lorsque vous quittez la salle.

Merci de votre bienveillante attention.